



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2016

Date de convocation : 25 août 2016

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire
Elus : 52 - En fonction : 50 - Présents ou représentés : 41

Présents : ADAM Jean-Marie, BOISSEAU Catherine, BREZE Catherine, BRUCKMANN Jacques, BURGER Sylvie, CRIQUI Jean-Marie, DI GIUSTO Christiane, DISS Richard, ECKART Jean-Luc, FELDMANN Jean-Paul, FLICK Guillaume, FREUND Bernard, FRANCK Céline, FRITSCH Laure, FUCHS Albert, FUCHS Didier, GEHIN Patrick, GOEHRY Mireille, GROSS Dominique, HAMM André, HOFSTETTER Eric, JOST Jean-Louis, KIENTZ Patrick, KOESSLER Michèle, KREMMEL Christine, LAPP Sébastien, MATTERN Michaël, MEYER Isabelle, REMOND Xavier, SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita, SCHNEIDER Laurent, SPITZER François, UGE Brigitte, WOLFF Jennifer

Pouvoirs : ALBINET Arnaud à GOEHRY Mireille, BARROUILLET Danièle à FLICK Guillaume, FRITSCH Christelle à WOLFF Jennifer, GANTZER Pierre à FREUND Bernard, LOHR Monique à SAENGER Tharcisse, PEYRE Bernard à HOFFSTETTER Eric

Absents excusés : GILLIG Yves, GOEHRY Sophie, HANTSCH Myriam, HUSER Michel, MULLER Maurice, RISCH Francis, SIEFERT Eric, SIMON Delphine

Absent : MENNY Alain

DCM 2016-63

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisitions

Réhabilitation rue Ostermatt à Mittelhausen – acquisition de parcelles pour élargissement de voie

Dans le cadre de la réhabilitation de la rue Ostermatt à Mittelhausen, il y a lieu de procéder à l'acquisition de parcelles pour élargissement de voie à 6 m.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 2016-44 en date du 23 mai 2016, approuvant l'avant-projet définitif des travaux de voirie rue des Vergers et rue Ostermatt à Mittelhausen ;

VU la délibération n° 2016-56 en date du 28 juin 2016 attribuant le marché de ces travaux à l'Entreprise Jean LEFEBVRE de Schweighouse ;

VU le PV d'arpentage n° 479 X établi par le Cabinet Lambert à Brumath en date du 30 mai 2016 ;

Considérant le prix de 4.000 € l'are déjà pratiqué lors d'acquisitions pour élargissement de voie à Mittelhausen, et l'accord des propriétaires concernés

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles suivantes nécessaires à l'élargissement de la rue Ostermatt à MITTELHAUSEN selon le PV d'arpentage établi par le Cabinet LAMBERT à BRUMATH :

Ban de la Commune de MITTELHAUSEN :

Section 24 n° 484/280 de 0.09 are de pré à 4.000 € soit 360,00 €

Pour moitié à KERN Robert et son épouse HATT Michèle domiciliés 5 rue des Vergers à MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Pour moitié à HATT Liliane domiciliée 27 rue Principale à MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Section 24 n° 486/281 de 0.27 are de verger à 4.000 € soit 1.080,00 €

Pour moitié à KERN Robert et son épouse HATT Michèle domiciliés 5 rue des Vergers à MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Pour moitié à HATT Liliane domiciliée 27 rue Principale à MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Section 24 n° 488/282 de 0.19 are de verger à 4.000 € soit 760,00 €

Pour moitié à KERN Robert et son épouse HATT Michèle domiciliés 5 rue des Vergers à MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Pour moitié à HATT Liliane domiciliée 27 rue Principale à MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Section 24 n° 490/282 de 0.01 are de sol à 4.000 € soit 40,00 €

Pour moitié à KERN Robert et son épouse HATT Michèle domiciliés 5 rue des Vergers à MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Pour moitié à HATT Liliane domiciliée 27 rue Principale à MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Section 24 n° 492/283 de 0.10 are de verger à 4.000 € soit 400,00 €

Pour moitié URLACHER Catherine née UTZMANN domiciliée 27 avenue de l'Europe à 67170 BRUMATH

Pour moitié à PRUNIER Danièle née UTZMANN domiciliée 33 rue des Chênes Lotissement Le Grisons à 33210 FARGUES DE LANGON

Section 24 n° 494/284 de 0.01 are de sol à 4.000 € soit 40,00 €

Pour moitié URLACHER Catherine née UTZMANN domiciliée 27 avenue de l'Europe à 67170 BRUMATH

Pour moitié à PRUNIER Danièle née UTZMANN domiciliée 33 rue des Chênes Lotissement Le Grisons à 33210 FARGUES DE LANGON

- **CHARGE** Me BECHMANN, notaire à HOCHFELDEN de la rédaction des actes
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les actes d'acquisition pour le compte de la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais nécessaires à la conclusion de ces actes.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-64

3 – Domaine et patrimoine

3.2 – Aliénation

Vente d'une parcelle à un Tiers à GINGSHEIM

Dans le cadre de la vente de la maison située sur la propriété de M. et Mme ANES, Commune déléguée de GINGSHEIM, il y a lieu de régulariser une situation cadastrale antérieure auprès des nouveaux acquéreurs de cette propriété, M. et Mme BACQUIAS.

Le Conseil Municipal,

VU le PV d'arpentage établi par le Cabinet Thierry CARBIENER à Saverne en date du 14 juin 2016 ;

Considérant le prix de 15.000 € l'are déjà pratiqué lors de ventes à GINGSHEIM et l'accord des acquéreurs concernés

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la vente de la partie concernée selon croquis du PV d'arpentage établi par le Cabinet Thierry CARBIENER à SAVERNE cadastrée provisoirement :
Ban de la Commune de GINGSHEIM
Section 14 n° 129 de 0.05 a à 15.000 € soit **750€**
- **CHARGE** Maître SALAVERT, notaire à BRUMATH, de la rédaction de l'acte de vente pour le compte de la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS
- **PRÉCISE** que l'ensemble des frais sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-65

8 – Domaines de compétences par thème

8.8 – Environnement

Adhésion à la Convention de partenariat de la LIGUE CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de la politique de santé, il est proposé à notre Commune Nouvelle de s'associer à la Ligue Nationale contre le Cancer. Cette dernière propose une campagne de sensibilisation aux dangers liés à la consommation du tabac auprès des parents et enfants.

Un affichage de panneaux « Espace sans tabac » visera à dénormaliser le tabac dans les espaces publics, spécifiquement au niveau des aires de jeux et des écoles.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des collectivités pour participer à la lutte contre le tabac ;

VU le projet de convention joint à la convocation

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'approuver le partenariat avec la **LIGUE CONTRE LE CANCER**
- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Comité du Bas-Rhin, représenté par Monsieur Gilles SCHNEIDER, la convention de partenariat annexée à cette délibération.

(1 abstention)

DCM 2016-66

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Rénovation ancien bâtiment du Crédit Mutuel à Mittelhausen – mission d'architecte

L'ancien bâtiment du Crédit Mutuel, propriété de la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN, a abrité un salon de coiffure jusqu'à fin décembre 2015.

Le bail commercial en cours est en cours de reprise pour reprendre l'exploitation du salon de coiffure. Néanmoins, des travaux de rénovation sont indispensables à cet effet.

Sur 2 architectes consultés, un seul a répondu aux échéances fixées par la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la rénovation de l'immeuble communal sis 23 rue Principale à MITTELHAUSEN, Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS, pour un montant prévisionnel de **120 000 € HT**
- **DÉCIDE** d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à la **Sté d'Architecture JUD'ARCHI** sise 23 rue du Bellay à 67200 STRASBOURG, représentée par M. PERRENOUD David
- **ARRÊTE** la rémunération de l'architecte à un taux de **9 %** soit la somme de **11 454,54 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016- 67

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Révision et instauration des concessions de cimetière sur les 4 Communes Historiques

Le Conseil municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune Déléguée de WINGERSHEIM en date du 16 février 1993 instaurant les concessions au cimetière communal ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN en date du 1er octobre 1986 instaurant les concessions au cimetière communal ;

VU la création d'une Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS au 1 er janvier 2016 avec les Communes Historiques de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM ;

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser à l'ensemble des Communes Déléguées l'instauration de concessions ;

VU l'échéance au 1er octobre prochain des concessions de la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN :

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE d'instaurer** sur les Communes Déléguées de **GINGSHEIM** et **HOHATZENHEIM** des concessions dans leur cimetière respectif à compter du **1er janvier 2017**

- **DÉCIDE** de fixer et réviser le tarif des concessions funéraires sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle comme suit à compter de ce jour :

➤ Tombe simple de 2 m ²	150 € pour 15 ans
➤ Tombe double de 4 m ²	300 € pour 15 ans
➤ Tombe triple de 6 m ²	450 € pour 15 ans
➤ Columbarium case sur colonne	750 € pour 15 ans
➤ Columbarium cave urne	990 € pour 15 ans
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre la procédure administrative nécessaire à l'instauration et au recouvrement des tarifs de concessions
- **CHARGE** la Commission des Travaux de l'établissement du règlement des cimetières.
(3 abstentions)

DCM 2016-68

2 – Urbanisme

2.3 – Droit de préemption urbain

Aménagement de la Rue des Hirondelles à MITTELHAUSEN

Dans le cadre du développement urbain de la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN, le Plan Local d'Urbanisme prévoit l'élargissement de la Rue des Hirondelles afin de faciliter l'entrée et l'accès aux futures zones urbaines, par un emplacement réservé sur une parcelle accueillant un verger et un bâtiment.

L'ensemble immobilier est actuellement en vente et la Commune veut faire valoir son droit de préemption tant sur l'emplacement réservé que sur le verger afin de favoriser l'installation de services.

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de vente de l'immeuble cadastré ban de MITTELHAUSEN Section 3 n° 02 d'une contenance de 7.14 ares ;

Considérant l'emplacement réservé n° 3 sur la Plan Local d'Urbanisme pour élargissement de la rue ;
VU la délibération n° 2015-013 de la Commune de MITTELHAUSEN en date du 23 mars 2015 relatant la politique volontariste de la Commune pour le maintien et le développement des commerces et services sur son territoire ;

Considérant la demande d'installation de services à la population présentée par des professions libérales ;

Considérant la configuration du terrain et notamment sa très faible profondeur rendant difficile toute construction à usage d'habitation,
 et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** le principe d'acquisition de l'emplacement réservé pour l'élargissement de la rue des Hirondelles ainsi que la totalité de ladite parcelle Section 3 n° 2 pour l'installation d'activités
- **CHARGE** le Maire d'entreprendre les négociations nécessaires pour une acquisition à l'amiable de la propriété.

(3 abstentions)

Pour extrait conforme
 Le Maire : GOEHRY Mireille